

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 19.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** GOUACHE

· **Code du produit / Formule :**

PMCLCE0186 EAN:3700408381165
PMCLCE0188 EAN:3700408381189
PMCLCE0192 EAN:3700408381226
CR30267 EAN:3700408408138
PMCLCE0187 EAN:3700408381172
PMCLCE0195 EAN:3700408381257
PMCLCE0196 EAN:3700408381264
PMCLCE0189 EAN:3700408381196
PMCLCE0190 EAN:3700408381202
PMCLCE0191 EAN:3700408381219
PMCLCE0185 EAN:3700408381158
PMCLCE0199 EAN:3700408381295
PMCLCE0198 EAN:3700408381288
PMCLCE0201 EAN:3700408381318
PMCLCE0203 EAN:3700408381332
PMCLCE0207 EAN:3700408381370
CR30268 EAN:3700408408145
PMCLCE0202 EAN:3700408381325
PMCLCE0211 EAN:3700408381417
PMCLCE0204 EAN:3700408381349
PMCLCE0206 EAN:3700408381363
PMCLCE0200 EAN:3700408381301
PMCLCE0217 EAN:3700408381479
PMCLCE0216 EAN:3700408381462
PMCLCE0143 EAN:3700408380731
PMCLCE0145 EAN:3700408380755
PMCLCE0149 EAN:3700408380793
CR44288 EAN:3700408695255
CR30266 EAN:3700408408121
PMCLCE0144 EAN:3700408380748
PMCLCE0152 EAN:3700408380823
PMCLCE0156 EAN:3700408380861
CR44289 EAN:3700408695262
PMCLCE0153 EAN:3700408380830
CR44293 EAN:3700408695309
PMCLCE0151 EAN:3700408380816
PMCLCE0146 EAN:3700408380762
PMCLCE0157 EAN:3700408380878
PMCLCE0155 EAN:3700408380854
PMCLCE0147 EAN:3700408380779
CR44290 EAN:3700408695279
CR44294 EAN:3700408695316
PMCLCE0148 EAN:3700408380786
PMCLCE0150 EAN:3700408380809
PMCLCE0142 EAN:3700408380724
CR23196 EAN:3700408403119

(suite page 2)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 19.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2025

Nom du produit: GOUACHE

(suite de la page 1)

PMCLCE0236 EAN:3700408381660
PMCLCE0237 EAN:3700408381677
PMCLCE0238 EAN:3700408381684
PMCLCE0141 EAN:3700408380717

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**· Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

· Emploi de la substance / de la préparation: Loisir créatif**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :****· Producteur/fournisseur:**

SOCULTUR
17 Rue Archimède
33691 MERIGNAC Cedex
France
Tel : 09 86 86 02 93
E-mail : jc.leclere@cultura.fr

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique – Bruxelles : +32 070/245 245

Luxembourg : Centre anti poison : (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange**· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : néant****· Pictogrammes de danger : néant****· Mention d'avertissement : néant****· Mentions de danger : néant****· 2.3 Autres dangers :**

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % .

· Résultats des évaluations PBT et vPvB :**· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information complémentaire disponible

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 19.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2025

Nom du produit: GOUACHE

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges**· Description:**

Préparation à base d'eau contenant du carbonate de calcium, des épaississants acryliques, des agents antimousse, des dispersants, des agents mouillants, , des pigments fluo, des pigments organiques et inorganiques en dispersion aqueuse, des conservateurs. Tous les composants sont conformes à la norme EN 71/7. Préparation à base d'eau protégée avec des agents de conservation comme spécifié dans la section 11.1 ci-dessous; la teneur en agents conservateurs est inférieure aux seuils spécifiés à l'annexe II, partie A, article 3.2.2 du règlement 2020/878 / CE. Les substances / matières premières utilisées pour la formulation de cette préparation sont d'origine européenne ; ils ont été enregistrés conformément au règlement REACH. À préparation contient des matières premières d'origine naturelle exemptées d'enregistrement REACH (annexes VI, V).

· Composants dangereux: néant**· SVHC** Aucun**· Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours**· Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.**· Après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**· Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers :**· Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.**· Pour les non-secouristes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Pour les secouristes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 19.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2025

Nom du produit: GOUACHE

(suite de la page 3)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****· Stockage :****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**· Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.**· Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle :**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· Protection respiratoire: Aucune mesure particulière n'est requise.**· Protection des mains:** Aucune mesure particulière n'est requise.**· Matériau des gants :** Sans objet**· Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

— FR —

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 19.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2025

Nom du produit: GOUACHE

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique	Liquide
· Forme:	Liquide
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point éclair :	Non applicable.
· Température d'auto inflammation:	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	7-8
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	65-120 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1-1,3 g/cm³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations :

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant

(suite page 6)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 19.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2025

Nom du produit: GOUACHE

(suite de la page 5)

· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** :
- **Décomposition thermique/conditions à éviter**: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation** :
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 19.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2025

Nom du produit: GOUACHE

(suite de la page 6)

· 11.2 Informations sur les autres dangers**· Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Autres indications écologiques :****· Indications générales:** Aucune pollution des eaux connue.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****· 13.1 Méthodes de traitement des déchets :****· Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.**· Emballages non nettoyés****· Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****· DOT, ADR, IMDG, IATA** néant**· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****· DOT, ADR, IMDG, IATA** néant**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport****· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA****· Classe** néant**· 14.4 Groupe d'emballage****· DOT, ADR, IMDG, IATA** néant**· 14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

(suite page 8)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 19.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2025

Nom du produit: GOUACHE

(suite de la page 7)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2022/692 du 16 février 2022 portant 18ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant le tableau 3 de l'annexe VI partie 3 du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1434 du 25 avril 2023 portant 19ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 1, section 1.1.3 du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1435 du 2 mai 2023 portant 20ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2024/197 du 19 octobre 2023 portant 21ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement (CE) 1272/2008.

(suite page 9)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 19.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2025

Nom du produit: GOUACHE

(suite de la page 8)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2023/707.

· **Date de la version précédente:** 19.01.2025

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

— FR —